## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

\*\*\*\*\*

L'an deux mil vingt-trois, le neuf du mois de juin, le Conseil municipal de la Commune de POUILLY-les-NONAINS s'est réuni, en session ordinaire, à la mairie à 19 h 30, sous la présidence de M. Eric MARTIN, Maire.

**Etaient présents :** M. Eric MARTIN, Maire, Mmes et MM. Philippe NEMOZ, Céline POMMIER, Véronique FILLION, Régis LAURENT, Adjoints, Mmes et MM. Lysiane CHATELUS, Annette CARTIER DUBOST, Laëtitia DUFOUR, Anthony FAYET, Yves GAULIER, Pierre Alexandre GIRARD, Catherine MOUILLER Pierrick MURCIER Christiane ROSSILLE, Martine MERIGOT, Christophe CHAIZE

Absents excusés: Pierre CREPIN, pouvoir à L CHATELUS, Sandrine DELFIEU, pouvoir à

L DUFOUR

**Absente**: Samyha LOUBIBET

Date de la convocation : vendredi 2 juin 2023

Secrétaire élue pour la séance : Lysiane CHATELUS

## $\mbox{N}^{\circ}$ 2023-25 OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEAU CONSEILLER MUNICIPAL ET AU SEIN DES COMMISSIONS

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que Monsieur DURAND Sébastien, conseiller municipal lui a transmis son courrier de démission le 19 avril 2023.

Monsieur le Sous-Préfet a été informé de cette demande en application de l'article L 2122-15 du CGCT.

Conformément aux règles édictées à l'article L. 270 du Code électoral « le candidat venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le Conseiller Municipal élu sur cette même liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit ».

Monsieur CHAIZE Christophe, 21<sup>e</sup> élu sur la liste municipale en 2020, est ainsi appelé à remplacer Monsieur DURAND Sébastien au sein du conseil municipal, il est installé dans ses fonctions de conseiller municipal.

Le tableau du conseil municipal est mis à jour en conséquence.

Le conseil municipal,

PREND ACTE de l'installation de Monsieur CHAIZE Christophe suite à la démission de Monsieur DURAND Sébastien.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an ci-dessus. Affiché et publié le lendemain.

Pour copie conforme : en Mairie le 10 juin 2023

Le Maire, Eric MARTIN

Le secrétaire de séance, Lysiane CHATELUS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201766-20230609-DCM202325-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 14/06/2023